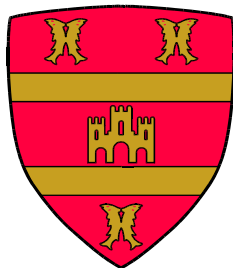


VILLE DE



**SAINT-SAUVEUR-
LE-VICOMTE**

L'an deux mil dix-neuf, le jeudi vingt-huit mars, à dix-neuf heures trente-cinq minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

Présents : Monsieur BRIENS Eric, Monsieur LACOLLEY Daniel, Madame LEVOYER Thérèse, Monsieur HAVARD Georges, Madame HAIRON Josiane, Monsieur LECHATREUX Jean-Claude, Monsieur ROUXEL Dominique, Madame MAUGER Sylvie (à partir de 19 heures 55), Madame LANGREZ Catherine, Madame SOURD Annie, Madame RIES Stéphanie, Monsieur OHEIX Yoann, Madame COUILLARD Marlène, Monsieur DUPONT Joël, Madame VASSELIN Denise, Monsieur RITTER Jean-Paul, Madame TRAVERT Dominique.

Pouvoir : Monsieur BURNEL Sébastien à Monsieur LACOLLEY Daniel,

Excusés : Madame MAUGER Sylvie (jusque 19 heures 55), Monsieur LELANDAIS Guillaume.

Secrétaire de séance : Madame LANGREZ Catherine,

Nombre de conseillers en exercice : **19**

Nombre de conseillers présents : 16 puis 17

Nombre de conseillers votants : 17 puis 18

Date de la convocation : jeudi 21 mars 2019

Monsieur le Maire demande la possibilité d'ajouter deux points supplémentaires à l'ordre du jour : « Extension du cimetière de Hautmesnil – Demande de subvention DETR » et « Cimetière – Caveau provisoire – Droit de séjour ». Le Conseil Municipal accepte l'inscription de ces points à l'ordre du jour.

1. Approbation du compte rendu séance du 28 février 2019

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 28 février 2019 est approuvé à l'unanimité.

2. Décisions du Maire au titre de l'article L.2122-22 du CGCT

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises selon les délégations accordées au titre de l'article L.2122-22 du CGCT :

- Renonciation du 14 mars 2019 au droit de préemption sur la parcelle n° 11 de la section AO cédée par Monsieur et Madame PICOT François,
- Renonciation du 15 mars 2019 au droit de préemption sur la parcelle n° 110 de la section AR cédée par Monsieur GUILBERT Frédéric,
- Nomination le 18 mars de Madame LECHATREUX Aurélie en qualité de régisseur suppléante de la régie du Musée
- Renonciation du 20 mars 2019 au droit de préemption sur la parcelle n° 167 de la section AS cédée par Monsieur LEBRESNE Louis,

3. Comptes administratifs 2018

2.1 COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif communal 2018 :

FONCTIONNEMENT :

fonctionnement dépenses	2 077 371.13
fonctionnement recettes	2 337 182.43
résultat 2018	259 811.30
report 2017	513 496.00
résultat globalisé	773 307.30

INVESTISSEMENT :

investissement dépenses	849 140.42
investissement recettes	666 929.65
résultat 2018	- 182 210.77
report 2017	418 554.55
résultat globalisé	236 343.78

Monsieur le Maire propose la présidence de Monsieur Daniel LACOLLEY, Premier Adjoint, pour le vote du compte administratif et quitte la salle de Conseil après avoir répondu aux différentes demandes d'informations.

Monsieur le Premier Adjoint fait procéder au vote.

Après délibération, par vote à main levée et à l'unanimité, le compte administratif est approuvé par le Conseil Municipal, en fonctionnement et en investissement.

Monsieur Daniel LACOLLEY, Premier Adjoint, adresse ses félicitations à Monsieur le Maire pour sa gestion 2018.

2.2 COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET ANNEXE ANCIENNE DISTILLERIE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif « Ancienne Distillerie » de l'année 2018 :

FONCTIONNEMENT :

fonctionnement dépenses	26 370.79
fonctionnement recettes	199 821.20
résultat 2018	173 450.41
report 2017	58 212.64
résultat globalisé	231 663.05

INVESTISSEMENT :

investissement dépenses	172 546.66
investissement recettes	127 700.23
résultat 2018	- 44 846.43
report 2017	- 127 700.23
résultat globalisé	- 172 546.66

Monsieur le Maire propose la présidence de Monsieur Daniel LACOLLEY, Premier Adjoint, pour le vote du compte administratif après avoir répondu aux différentes demandes d'informations.

Monsieur le Premier Adjoint fait procéder au vote.

Le compte administratif 2018 du budget « Ancienne Distillerie », fonctionnement et investissement, est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2.3 COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET ANNEXE LOCAL DE CHASSE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif « local de chasse » 2018 :

FONCTIONNEMENT :

fonctionnement dépenses	7 223.52
fonctionnement recettes	3 204.40
résultat 2018	- 4 019.12
report 2017	- 2 912.99
résultat globalisé	- 6 932.11

INVESTISSEMENT :

investissement dépenses	2 420.70
investissement recettes	5 879.30
résultat 2018	3 458.60
report 2017	12 307.68
résultat globalisé	15 766.28

Monsieur le Maire propose la présidence de Monsieur Daniel LACOLLEY, Premier Adjoint, pour le vote du compte administratif après avoir répondu aux différentes demandes d'informations.

Monsieur le Premier Adjoint fait procéder au vote.

Le compte administratif 2018, fonctionnement et investissement, est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2.4 COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET ANNEXE BOIS DE L'ENFER

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif du budget « Bois de l'Enfer » 2018 :

FONCTIONNEMENT :

fonctionnement dépenses	3 000.00
fonctionnement recettes	23 825.00
résultat 2018	20 825.00
report 2017	75 485.13
résultat globalisé	96 310.13

INVESTISSEMENT :

investissement dépenses	-
investissement recettes	-
résultat 2018	-
report 2017	-
résultat globalisé	-

Monsieur le Maire propose la présidence de Monsieur Daniel LACOLLEY, Premier Adjoint, pour le vote du compte administratif et se retire après avoir répondu aux différentes demandes d'informations.

Monsieur le Premier Adjoint fait procéder au vote.

Le compte administratif 2018, fonctionnement et investissement, est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

4. Comptes de gestion 2018

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les comptes de gestion 2018 du budget principal de la Commune et des budgets annexes : ancienne distillerie, local de chasse, Bois de l'Enfer, établis par Monsieur FICHET Jean-Claude, Receveur Municipal.

Les comptes de gestion 2018 susvisés sont conformes en tous points aux comptes administratifs 2018. Par vote à main levée et à l'unanimité, ils sont approuvés par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire remercie monsieur le Receveur Municipal pour sa gestion et ses conseils.

5. Affectation des résultats 2018

5.1 BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2019

Le Conseil Municipal, après délibération, par vote à main levée et à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement d'un montant de 773.307,30 € ainsi qu'il suit :

fonctionnement R002	773 307.30
investissement R1068	-

5.2 BUDGET PRIMITIF 2019 « ANCIENNE DISTILLERIE »

Après délibération, par vote à main levée et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2018 d'un montant de 231.663,05 € ainsi qu'il suit :

fonctionnement R002	231 663.05
excédent fonciont.capitalisé	-

5.3 BUDGET PRIMITIF 2019 « LOCAL DE CHASSE »

Le Conseil Municipal, après délibération, par vote à main levée et à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2018 d'un montant de – 6.932,11 € ainsi qu'il suit :

fonctionnement D002	- 6 932.11
---------------------	------------

5.4 BUDGET PRIMITIF 2019 « BOIS DE L'ENFER »

Après délibération, par vote à main levée et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2018 d'un montant de 96.310,13 € ainsi qu'il suit :

fonctionnement R002	96 310.13
---------------------	-----------

6. Budgets primitifs 2019

6.1 BUDGET PRIMITIF : BUDGET PRINCIPAL 2019

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de budget 2019 présentée à la Commission des finances du jeudi 14 mars 2019, par chapitre en fonctionnement et par opération en investissement :

- **fonctionnement : 3 050 807,00 €**,
- **investissement : 895 558,00 €**.

Le budget primitif 2019, présenté en équilibre en fonctionnement et en investissement, est voté et approuvé à l'unanimité.

6.2 BUDGET PRIMITIF « ANCIENNE DISTILLERIE » 2019

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget 2019, présenté en Commission de finances le jeudi 14 mars 2019.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve le budget primitif « ancienne distillerie » 2019 équilibré en section de :

- **fonctionnement : 425 489,00 €,**
- **investissement : 349 140,00 €.**

6.3 BUDGET PRIMITIF « LOCAL DE CHASSE » 2019

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions soumises à la Commission des finances le jeudi 14 mars 2019, en fonctionnement et en investissement.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve le budget primitif « local de chasse » 2019, équilibré par section :

- **fonctionnement : 16 390,00 €,**
- **investissement : 21 646,28 €.**

6.4 BUDGET PRIMITIF BOIS DE L'ENFER 2019

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions soumises à la Commission des finances du jeudi 14 mars 2019, en fonctionnement et en investissement.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve le budget primitif du lotissement « Bois de l'Enfer » 2019, qui s'équilibre en section de :

- **fonctionnement : 117 812,00 €,**
- **investissement : 0,00 €.**

7. Taux de fiscalité 2019

Monsieur le Maire propose de voter les taux d'imposition communaux suivants pour l'année 2019 :

Taxes	Taux 2018 (pour rappel)	Taux 2019
Taxe d'habitation	13,32 %	13,32 %
Taxe foncière (bâti)	24,24 %	24,24 %
Taxe foncière (non bâti)	34,08 %	34,08 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée et à l'unanimité, décide de retenir cette proposition, soit de conserver pour 2019 les taux de fiscalité appliqués en 2018.

Madame MAUGER prend place.

8. Fusion des EHPAD de Magneville et Saint-Sauveur-le-Vicomte - Transfert de cautionnement de prêt

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la fusion au 1^{er} janvier dernier des EHPAD Jourdan de Magneville et des Lices de Saint-Sauveur-le-Vicomte, afin de créer l'EHPAD Les Lices-Jourdan.

Puis il présente au Conseil Municipal un courrier de la Banque des Territoires (du groupe Caisse des Dépôts et Consignations) qui émet un avis favorable au transfert du cautionnement d'un prêt par la Commune vers l'établissement ainsi créé, mais seulement pour un an. Il est demandé à la collectivité une nouvelle délibération de garantie en faveur du repreneur.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 07 juillet 2009, accordant la garantie de la Commune de Saint-Sauveur-le-Vicomte à l'EHPAD des Lices, ci-après le cédant, pour le remboursement d'un emprunt destiné au financement de l'extension de 12 lits destinés à l'accueil de résidents atteints de la maladie d'Alzheimer, déjà financée,

Vu la demande du 04 mars 2019 de l'EHPAD des Lices, et tendant à transférer le prêt à l'EHPAD des Lices-Jourdan, ci-après le repreneur,

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.443-7, alinéa 3, du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu l'article L.443-13, alinéa 3, du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

PREAMBULE

La Caisse des Dépôts et Consignations a consenti le 28 octobre 2009 au Cédant un prêt n° 1150436 d'un montant initial de 273.000 euros finançant l'extension de 12 lits destinés à l'accueil de résidents atteints de la maladie d'Alzheimer,

En raison de la fusion rappelée ci-dessus, le Cédant a sollicité de la Caisse des Dépôts et Consignations, qui a accepté, le transfert dudit prêt.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le maintien de la garantie relative au prêt transféré au profit du repreneur, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Type de prêt : PHARE, PEX18,
- N° du contrat initial : 1150436,
- Montant initial : 273.000 euros,
- Capital restant dû au 01/01/2019 : 205.435,96 euros,
- Quotité garantie : 100 %,
- Date de dernière échéance de ce prêt : 1^{er} janvier 2041,
- Périodicité des échéances : trimestre,
- Index : néant,
- Taux : fixe 3,45 %.

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

DELIBERE

Article 1 : L'assemblée délibérante de Saint-Sauveur-le-Vicomte réitère sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant initial de 273.000 euros consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations au Cédant et transféré au repreneur, conformément aux dispositions susvisées du Code de la Construction et de l'Habitation,

Article 2 : Les caractéristiques financières du prêt transféré sont précisées dans le préambule ci-dessus,

Article 3 : la garantie de la collectivité est accordée pour la durée résiduelle totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par le Repreneur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage à se substituer au Repreneur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,

Article 4 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée résiduelle du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt,

Article 5 : Le Conseil autorise le Maire à intervenir à la convention de transfert de prêt qui sera passée entre la Caisse des Dépôts et Consignations et le Repreneur ou, le cas échéant, à tout acte constatant l'engagement du garant à l'emprunt visé à l'article 1 de la présente délibération.

Cette décision est adoptée par vote à main levée, à l'unanimité.

9. Ancienne Distillerie – Loyer 2019

Monsieur le Maire fait état au Conseil Municipal d'une demande en date du 28 février 2019 des Etablissements ORANO, locataires du site de l'Ancienne Distillerie, visant à bénéficier au titre de l'année 2019 d'une réduction du loyer de 3 %. Cette sollicitation a été présentée en Commission des Finances le 14 mars dernier.

Après en avoir délibéré, par vote à main levée et à l'unanimité (Messieurs BRIENS et BURNEL se retirent pour ce vote), le Conseil Municipal décide d'accepter cette demande de réduction du loyer pour l'année 2019, à raison de 3 %.

10. Extension du cimetière de Hautmesnil -

Monsieur le Maire et Madame HAIRON rappellent au Conseil Municipal la nécessité de procéder à l'extension du cimetière de Hautmesnil.

Des devis ont été réunis afin de procéder à l'aménagement du terrain retenu.

Puis ils informent qu'une subvention de l'Etat, au titre D.E.T.R., peut être sollicitée.

Ainsi, le plan de financement pourrait être :

DEPENSES H.T.		RECETTES	
Etude hydrogéologue	853	Subvention Etat - DETR	10378
Géomètre	1259		
Clôtures	12072		
Portail	3138		
Terrassement	7112		
Végétalisation	1510	Commune - Autofinancement	15566
TOTAL H.T. (euros)	25944		25944

Après en avoir délibéré, par vote à main levée et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de poursuivre le projet d'extension du cimetière de Hautmesnil,
- d'adopter le plan de financement développé ci-dessus,
- de solliciter de l'Etat son concours financier au titre de la D.E.T.R, au taux maximal de 40 %,
- d'autoriser le Maire à signer toutes pièces relatives à ces décisions.

11. Cimetières de Hautmesnil – Caveau d'attente – Droit de séjour

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des caveaux d'attente ont été réalisés dans le cimetière de la Commune.

Il convient d'en fixer les règles de fonctionnement et de prendre des mesures incitatives afin qu'ils ne deviennent pas, le cas échéant, un havre éternel contraire à l'esprit du dépôt temporaire, et surtout au respect dû au repos des défunts.

Il propose donc les mesures suivantes, qui seront incluses dans le règlement des cimetières.

L'accès au caveau provisoire est accordé aux familles qui en font la demande.

Afin de tenir compte des difficultés de toutes sortes auxquelles elles peuvent être confrontées à l'occasion du décès de leur défunt, le Conseil Municipal, par vote à main levée et à l'unanimité, décide que l'autorisation de dépôt au caveau provisoire est accordée gratuitement aux ayants-droits du cimetière de Hautmesnil, actuel et extension en cours, jusqu'à mise à disposition de cette extension dans la limite des six mois réglementaires.

Les conditions du « Droit de séjour » ordinaire seront soumises lors d'une prochaine réunion.

12. Questions diverses

Néant.

Tour de table

- Monsieur DUPONT revient sur l'éclairage du donjon, qu'il pensait être à nouveau opérationnel. Or, l'éclairage obtenu actuellement n'est pas optimum au regard de l'attente ! Monsieur LACOLLEY confirme les difficultés de remise en état, en précisant que deux ouvriers ont travaillé trois jours uniquement sur cet éclairage. Monsieur BRIENS précise que le défaut d'intervention depuis quatre-cinq ans se ressent maintenant,
- Monsieur DUPONT demande si le recours de GNP Festivals, formulé vers la Commune et vers la préfecture, porte sur une somme globale de 119.000 euros, ou si cette somme est réclamée à chacun ? Cette somme est l'indemnité totale réclamée,
- Monsieur RITTER demande où en est le dossier du déversoir ? Monsieur le Maire fait part de la difficulté à établir un acte notarié qui convienne aux deux parties,

- Madame TRAVERT informe qu'un visio-guichet a été mis en place au Pôle de proximité de la Communauté d'Agglomération le Cotentin, mais qu'il ne serait pas utilisé faute de personnel pour accompagner les usagers !
- Monsieur HAVARD demande si un dossier avait été constitué pour la remise en état des logements du Haras ? Cette question étant plus particulièrement destinée à Monsieur RITTER, celui-ci répond que des devis avaient été sollicités, et qu'une demande de subvention avait été sollicitée et obtenue auprès du Parc des Marais,
- Madame COUILLARD fait part de la rectification de la voie verte au Défiant. Monsieur le Maire précise qu'il est intervenu afin de faire corriger les défauts de voirie,
- Madame MAUGER signale des nids de poule et des pancartes abîmées à Hautmesnil,
- Madame MAUGER demande s'il est envisageable d'installer des tables pique-nique sur la Commune ? Cette demande sera prise en compte,
- Madame MAUGER demande ce qu'il en est de l'antenne de Hautmesnil ? Ce dossier est en cours de finalisation, et sera présenté comme convenu aux habitants de ce secteur de la Commune.

Informations

- Visite du CMJ à l'Assemblée Nationale : organisée sur invitation de Monsieur Stéphane TRAVERS, ancien ministre et député, cette journée du 25 mars s'est avérée très intéressante et instructive ; les jeunes et moins jeunes ont apprécié,
- Rassemblement des bikers : Monsieur le Maire informe que les organisateurs du rassemblement ont été reçus en Mairie. Le prochain rassemblement aura lieu du 19 au 21 juillet, même lieu. Les organisateurs ont manifesté leur intention de revenir à la philosophie initiale de ce type de rassemblement : animations, musique, etc...
- Vieux château : Monsieur LACOLLEY informe qu'une fissure a été constatée lors du nettoyage végétal près de la Tour Hollande. Monsieur DUPONT précise qu'elle est présente depuis plusieurs années, et qu'elle semble s'aggraver,
- Monsieur BRIENS informe qu'un trou est brusquement apparu Route de Bricquebec, face à la salle de cinéma. Le parc routier départemental, alerté, a sécurisé cette portion de voie et procède à l'expertise. Il précise qu'il envisage la prise d'un arrêté afin d'interdire la circulation pour raisons de sécurité.

La prochaine réunion est prévue le jeudi 25 avril 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 50 minutes.